

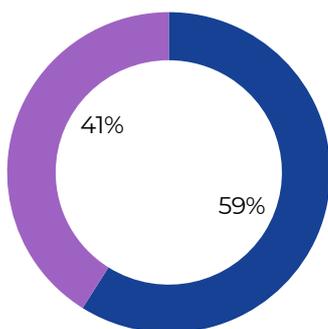


### Marché de distribution

#### Actifs des fonds par domicile

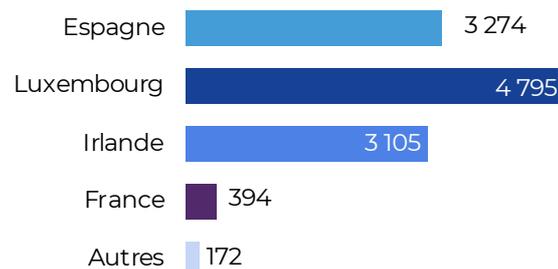
T2 2024 (%)

- Fonds domestiques
- Fonds étrangers



#### Fonds<sup>1</sup> par domiciles

T2 2024, Nbre de fonds



#### Canaux de distribution

Fonds de pension et autres investisseurs institutionnels, courtiers, conseillers en investissement réglementés, gestionnaires discrétionnaires

Sources : EFAMA, FundGlobam

### Marché domestique

#### Actifs sous gestion - Fonds

392 € Mds

Décembre 2021

+12,97% / T2 2024 vs T2 2023

#### Actifs sous gestion - Mandats

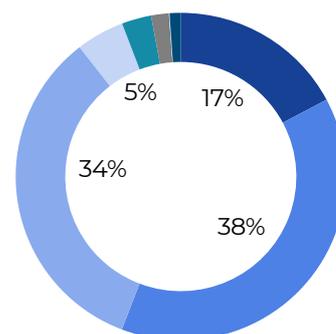
123 € Mds

T2 2024

#### Allocation des actifs

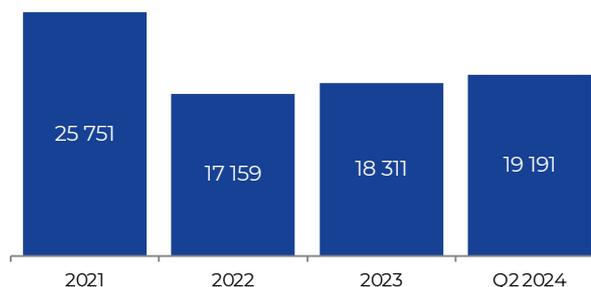
T2 2024

- Actions
- Obligations
- Équilibré
- Monétaire
- Garanties
- ARIS
- Immobilier
- Autres



#### Ventes nettes

T2 2024 (Mio EUR)



**AVERTISSEMENT** Les informations présentées sur ce profil marché sont établies sur la base d'un suivi permanent et d'une analyse systématique de marché effectués par FundGlobam sur la base d'un cahier des charges précis. Une information sera présentée à la condition expresse que la totalité des spécifications du cahier de charges la concernant soit respectée ; dans le cas contraire, l'information ne sera pas présentée. Les processus de mises à jour périodiques peuvent permettre d'augmenter un taux de présence des informations dans chaque profil de marché.



## Commercialisation de fonds d'investissement en Espagne

	OPCVM	FIA	
	RETAIL, PRO	PRO	RETAIL
<b>Régimes</b>	Distribution publique d'OPCVM étrangers sous passeport OPCVM IV	Commercialisation de FIA domiciliés dans l'UE / EEE gérés par des GFIA domiciliés dans l'UE / EEE auprès d'investisseurs professionnels sous passeport AIFMD  Note : la commercialisation de FIA domiciliés hors de l'UE / EEE, ou de FIA gérés par des GFIA domiciliés hors de l'UE / EEE sont soumises à l'autorisation préalable de la CNMV	Commercialisation de FIA domiciliés dans l'UE / EEE gérés par des GFIA domiciliés dans l'UE / EEE auprès des investisseurs de détail
<b>Investisseurs</b>	Investisseurs de détail (tels que définis par l'Annexe II de la Directive MIFID)	Investisseurs professionnels uniquement (tels que définis par l'Annexe II de la Directive MIFID)	Investisseurs de détail (tels que définis par l'Annexe II de la Directive MIFID)
<b>Commercialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Directe</li> <li>■ Indirecte</li> <li>■ Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Directe</li> <li>■ Indirecte</li> <li><input type="checkbox"/> Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Directe</li> <li>■ Indirecte</li> <li>■ Internet</li> </ul>
<b>Facilités EU aux investisseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Succursale locale, ou agent local, ou la société de gestion depuis sa juridiction de domicile, ou un fournisseur de service dûment mandaté</li> <li>■ Agent CIFRADOCC et agent de solidarité fiscale espagnol</li> </ul>	Pas d'exigence spécifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Succursale locale, ou agent local, ou la société de gestion depuis sa juridiction de domicile, ou un fournisseur de service dûment mandaté</li> <li>■ Agent CIFRADOCC et agent de solidarité fiscale espagnol</li> </ul>
<b>Publication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prospectus</li> <li>■ Documents de constitution</li> <li>■ DICI</li> <li>■ Rapports (semi-)annuels</li> <li>■ Mémoire de commercialisation</li> <li>■ VNI</li> <li>■ Annonces légales</li> <li>■ Site internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Documentation sur le fond (ex. protocole de placement privé ou prospectus)</li> <li>■ Rapports annuels</li> <li>■ Information régulière / périodique aux investisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prospectus</li> <li>■ Documents de constitution</li> <li>■ DICI (fonds ouverts uniquement)</li> <li>■ Rapports (semi-)annuels</li> <li>■ VNI</li> <li>■ Annonces légales</li> <li>■ Site internet</li> </ul>
Langue(s) :	Espagnol : DICI et annonces légales Espagnol / Anglais : autres documents	Pas d'exigence spécifique	Espagnol : DICI et annonces légales Espagnol / Anglais : autres documents
<b>Enregistrement</b>	Notification OPCVM	Notification simplifiée FIA	Demande d'agrément à la CNMV
Déposé par :	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Société de gestion</li> <li>■ Tiers dûment mandaté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ GFIA</li> <li>■ Tiers dûment mandaté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ GFIA</li> <li>■ Tiers dûment mandaté</li> </ul>
Délai de commercialisation :	Pas plus de 10 jours ouvrés	Pas plus de 20 jours ouvrés	A partir de la date d'approbation de la demande d'agrément
<b>Changements</b>	Notice de changement OPCVM transmise à la CNMV	Notice de changement significatif transmise au régulateur du GFIA	Notice de changement FIA transmise à la CNMV
Communication investisseur :	Yes	Yes	Yes
<b>Coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Redevance CNMV</li> <li>■ Facilités UE en cas de délégation</li> <li>■ Agent CIFRADOCC et agent de solidarité fiscale espagnol</li> <li>■ Distributeur délégué</li> <li>■ Frais et commissions de distribution</li> <li>■ Site internet</li> <li>■ Frais de publication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Redevance CNMV</li> <li><input type="checkbox"/> Facilités de l'UE si déléguées</li> <li><input type="checkbox"/> Agent CIFRADOCC et agent de solidarité fiscale espagnole</li> <li><input type="checkbox"/> Frais et commissions de distribution</li> <li><input type="checkbox"/> Site internet</li> <li><input type="checkbox"/> Frais de publication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Redevance CNMV</li> <li>■ Facilités UE en cas de délégation</li> <li>■ Agent CIFRADOCC et agent de solidarité fiscale espagnol</li> <li>■ Distributeur délégué</li> <li>■ Frais et commissions de distribution</li> <li>■ Site internet</li> <li>■ Frais de publication</li> </ul>

■ Obligatoire  
 Non-requis



## Empreinte Française

### Sociétés de gestion (SG) en Espagne

298	Sociétés de gestion <sup>1</sup>	Principales SG <sup>3</sup> espagnoles (AuM)	Principales SG <sup>4</sup> françaises (AuM)	Principales SG <sup>5</sup> étrangères (AuM)
59	sont des sociétés de gestion françaises <sup>2</sup>	Santander, La Caixa, BBVA, BanSabadell, Bankia, Kutxabank, Ibercaja, Allianz Popular, Bankinter, Unicaja, Mutua Madrileña, Renta 4, Banca March, Bestinver, Caja Rural	Amundi, BNP Paribas AM, AXA IM, Carmignac, Ostrum AM, Groupama AM, Oddo Meriten AM, Lazard Frères Gestion, La Française AM, Comgest, La Financière de l'Echiquier, Sycomore AM, Lyxor, TOBAM, Exane	BlackRock, JPMorgan, Goldman Sachs, Fidelity Worldwide Investment, Schroders, Franklin Templeton, Deutsche AM, PIMCO, Morgan Stanley, Pictet, Vanguard, BNY Mellon, UBS, Pioneer Investments, M&G Investments

### Fonds transfrontaliers distribués en Espagne

8 456	Fonds transfrontaliers	Fonds de promoteurs français	Principaux fonds français <sup>7</sup> (AuM)
384	sont des fonds de promoteurs français <sup>6</sup>	13,01% Fonds de promoteurs français commercialisés en Espagne	Amundi Cash Corporate, Carmignac Patrimoine, Amundi Cash Institutions SRI, Amundi 3 M, Carmignac Sécurité, AXA IM Euro Liquidity, Groupama Trésorerie, La Française Trésorerie, Amundi 6 M, Carmignac Investissement, Amundi 3 - 6 M, Aviva Investors Monétaire, Amundi 12 M, Groupama Entreprises, Amundi Patrimoine

- 1 Comprend les sociétés de gestion espagnoles et étrangères ayant une succursale en Espagne ou y agissant en libre prestation de services
- 2 Comprend les sociétés de gestion françaises ayant une succursale en Espagne ou y agissant en libre prestation de services
- 3 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion espagnols
- 4 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion françaises présentes en Espagne
- 5 Liste non-exhaustive des grands groupes de gestion ou sociétés de gestion étrangères (non espagnoles, non françaises) présentes en Espagne
- 6 Fonds ou compartiments de structures ombrelles
- 7 Liste non-exhaustive de fonds domiciliés en France et distribués en Espagne

## Fiscalité

### Réglementation sur les revenus des individus

Tous les revenus générés en Espagne relatifs aux investissements dans des OPCVM étrangers (et autres) sont soumis à la Réglementation de l'Impôt sur les Revenus des Individus (IRPF) concernant les plus-values provenant de sources étrangères. Tous les individus sont soumis à la réglementation fiscale (sociétés commerciales, intermédiaires financiers, etc.). Les plus-values et les dividendes sont imposés à des taux de 19% à 23%. L'impôt sur les plus-values peut être différé sous certaines conditions. Le taux de retenue à la source, le cas échéant, est de 19%.

### Impôt sur le revenu des sociétés (investisseur)

Les plus-values et les dividendes sont imposés au taux forfaitaire de 25%. Aucun différé d'impôt ne peut être appliqué. La retenue à la source, le cas échéant, est de 19%.

### Déclaration de l'impôt sur les revenus personnels

L'entité responsable de la retenue d'impôt doit déposer la déclaration d'impôt auprès des autorités fiscales espagnoles annuellement.

Les informations relatives à la vérification des actifs des actionnaires et le pourcentage maximum d'une participation dans une société doivent être soumises à la CNMV.

## Mandats

Les mandats en Espagne sont principalement gérés sur une base de gestion de portefeuille à destination des investisseurs institutionnels, et de gestion de fortune à destination des autres investisseurs professionnels et personnes fortunées. Les investisseurs institutionnels peuvent préférer investir dans des parts de fonds plutôt que dans des mandats pour préserver de la liquidité. La gestion de fortune repose principalement sur un secteur bancaire composé de 12 groupes bancaires et de 57 banques privées.

## Autres éléments significatifs

### Matériel de support à la commercialisation

Les documents commerciaux destinés aux investisseurs de détail ne sont pas soumis à l'approbation de la CNMV avant publication. Les règles espagnoles relatives aux documents commerciaux s'appliquent à toute activité publicitaire, de communication ou d'information directement ou par des tiers agissant au nom de l'OPCVM étranger, sous toutes formes et par tout moyen que ce soit, à des investisseurs potentiels afin de promouvoir la souscription ou l'acquisition de parts.

### Mémoire de commercialisation espagnol

Un mémoire de commercialisation doit être fourni à tous les investisseurs espagnols préalablement à la souscription de parts dans un OPCVM. La CNMV fournit un modèle de mémoire de commercialisation suivant un formulaire type comportant des champs prédéfinis à compléter avec les informations relatives à l'OPCVM étranger / ou compartiment.

### Double déclaration - CIFRADO

La CNMV exige de déclarer les données et les documents réglementaires en relation avec l'offre publique en Espagne. La déclaration est effectuée au travers de CIFRADO, une plate-forme fournie par la CNMV. CIFRADO est maintenant disponible sur le site internet de la CNMV pour les déclarations électroniques, le "Bureau virtuel de la CNMV/Déclaration en ligne". La double déclaration via CIFRADO est généralement effectuée par l'agent local au nom de l'OPCVM étranger.



## Contacts locaux

### Association espagnole des gestionnaires d'actifs

#### ■ INVERCO

Asociación de Instituciones de Inversión Colectiva y Fondos de Pensiones  
Association Espagnole des OPCVMs et Fonds de Pension  
Calle Principe de Vergara, 43  
E-28001 Madrid  
+34 91 431 47 35  
inverco@inverco.es  
www.inverco.es



Langues : espagnol, anglais, français

### Business France

■ Business France  
Marqués de la Ensenada, 10  
E-28004 Madrid  
+34 93 552 62 95  
madrid@businessfrance.fr



Avinguda de Sarrià, 102-106  
8017 Barcelona

Langues : français, Anglais, espagnol

### Principaux Médias

- **Expansión**, journal quotidien économique (espagnol)  
www.expansion.com
- **Boletín Oficial del Estado (BOE)**, gazette officielle espagnole (espagnol)  
www.boe.es/diario\_boe/
- **El País**, journal (espagnol, anglais)  
www.elpais.com
- **El Mundo**, journal (espagnol)  
www.elmundo.es
- **Inversión Finanzas**, presse financière (espagnol)  
www.finanzas.es

#### AVERTISSEMENT LÉGAL

Ce document donne des informations sur les exigences réglementaires et les pratiques de marché relatives à la commercialisation de fonds d'investissement en Espagne. Les informations sont données à titre indicatif et ne peuvent être considérées, utilisées ou interprétées comme des conseils juridiques ou tout autre type de conseils tels que, sans limitation, des conseils fiscaux, des conseils réglementaires ou

### Autres associations professionnelles

- **AEB** Asociación Española de Banca (Association espagnole des banques)  
www.aebanca.es
- **ANAF** Asociación Nacional de Asesores Financieros (Association nationale des conseillers financiers)  
www.anaf.es

### Autorité de régulation financière

#### ■ CNMV

Comisión Nacional del Mercado de Valores  
Commission nationale du marché des valeurs  
Edison, 4  
E-28006 Madrid  
+34 91 585 15 00



Passeig de Gràcia, 19  
E-08007 Barcelona  
+34 93 304 73 10  
www.cnmv.es

Langues : espagnol, anglais

des recommandations commerciales. L'AFG et les contributeurs à cette publication ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude ou à la fiabilité des informations contenues dans ce document. L'AFG et les contributeurs à cette publication n'acceptent aucune forme de responsabilité, de quelque nature que ce soit, en relation avec l'utilisation de tout ou partie des informations contenues dans le présent document.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes, qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème ; s'engage, dans l'intérêt de tous, à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France, en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir

AFG

Ensemble, s'investir pour demain.



Publication coproduite par le département Europe et international de l'AFG et par FundGlobam

■ Virginie BUEY, Directrice de la promotion Internationale |  
v.buey@afg.asso.fr | 0144 94 94 66

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00  
Avenue des Arts 44 | 1000 Bruxelles



[www.afg.asso.fr](http://www.afg.asso.fr)